



**TALLIN-PI**  
**PACIFIC-INDUSTRIE**

B.P : 4045 PAPEETE  
PAPEETE – TAHITI  
POLYNESIE FRANCAISE  
Bureau : 40824858 Fax : 40410497  
Vini : 87740834

S.A.R.L au capital de 10 000 000 F

**MATERIELS ET PRODUITS INDUSTRIEL-MAINTENANCE-HYGIENE**

# TPI LINGETTES D

**LINGETTES NETTOYANTES  
DÉSINFECTANTES**  
**des SURFACES et MATÉRIELS**  
à USAGES PROFESSIONNELS  
( boîte individuelle de 100 formats lingettes )



## PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

Lingettes : prédécoupées, imprégnées de produit actif à base d'une association d'agents de désinfection cationiques (C.D.D.A.) et aldehyde glutarique, d'agent nettoyant, solvants oxygénés d'application.

Éléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.



## CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

### CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT ACTIF :

Aspect physique	: Liquide.
Masse volumique	: 980 g/l +/- 20 g/l.
pH pur	: 8,5
Odeur	: boisé frais.
Tension superficielle	: 31 dyne/cm

### CARACTÉRISTIQUES DES LINGETTES :

Conditionnées en boîte distributrice de 1 litre renfermant	100 lingettes environ de :
longueur	= 210 mm
largeur	= 130 mm



## PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

- . Lingettes pré-imprégnées de fonctions nettoyantes, tensio-actives et bactéricides.
- . Effectue un nettoyage avec fonctions assainissantes, désinfectantes des surfaces.
- . Lotion à efficacité **bactéricide** contrôlée selon norme **NF EN 1276**, cf rapport d'analyse NL/4019/2 réalisé sur la lotion d'imprégnation diluée à 80 % ( temps de contact 10 mn)  
Souches tests : *Pseudomonas aeruginosa* CIP 103 467, *Escherichia coli* CIP 54 127, *Staphylococcus aureus* CIP 4.83 et *Enterococcus hirae* CIP 5855
- . Lotion à efficacité **fongicide** contrôlée selon norme **NF EN 1275**, cf rapport d'analyse NL/4026/1 réalisé sur la lotion d'imprégnation diluée à 80 % ( temps de contact 10 mn)  
Souches tests : *Candida albicans* IP 4872 et *Aspergillus niger* IP 1431.83
- . Polyvalent, réduit les contaminations microbiennes présentes sur les surfaces et matériels pour l'industrie, dans les ateliers de fabrication et de conditionnement, lors de travaux d'intervention de dépannage sur machines, chaînes de transfert et autres matériels pour nettoyage désinfection localisé avant remise en service lorsque le cycle des opérations de nettoyage désinfection complet ne peut être réalisé.
- . Pour l'hygiène préventive des surfaces et matériels utilisés en commun.
- . Présentation en boîte de 100 lingettes prédécoupées grand format.
- . Lingettes facilement incinérables.

R.C.S. : 8812B / PAPEETE – N°I.T.S.T.A.T. (TAHITI) : 624 577

Révision n° 2 – HJMJ - 215156



**TALLIN-PI**  
**PACIFIC-INDUSTRIE**

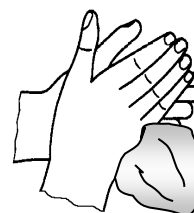
**B.P : 4045 PAPEETE**  
**PAPEETE – TAHITI**  
**POLYNESIE FRANCAISE**  
**Bureau : 40824858 Fax : 40410497**  
**Vini : 87740834**

S.A.R.L au capital de 10 000 000 F

## MATERIELS ET PRODUITS INDUSTRIEL-MAINTENANCE-HYGIENE

Suite fiche technique **TPI LINGETTES D**

### MODES ET DOSES D'EMPLOI



Après avoir appuyé sur le bouchon à clapet:

- 1) Tirer une lingette sur environ 13 cm jusqu'au trait de pré-découpe.
- 2) Presser avec un doigt de l'autre main pour refermer le clapet de fermeture.
- 3) Détacher d'un mouvement sec la lingette.

Frotter les surfaces et objets uniformément en utilisant une face de la lingette pour enlever les particules présentes et l'autre face pour parfaire le nettoyage désinfectant et laisser au contact.

Recommencer l'opération si nécessaire.



### RECOMMANDATIONS



**DANGER**

**H318** Provoque des lésions oculaires graves.

**P280** Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

**P305 + P351 + P338** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Contient - moins de 5% de : agents de surface non ioniques, désinfectants, parfums

Usage Biocide TP 02

CHLORURE DE DIDECYL DIMETHYL AMMONIUM 7.50 g/kg

GLUTARAL 0.75 g/kg

Elimination du produit et de l'emballage : pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit bien veiller à rincer ou égoutter parfaitement le pot afin d'utiliser tout le produit et l'éventuelle eau de rinçage dans le cas de produit miscible à l'eau.

Numéro de lot + date de péremption : voir marquage sur le bas de l'emballage

L'effet biocide intervient dans les 10 minutes après traitement, sa durée d'action est stoppée par un rinçage complet et contrôlé à l'eau des surfaces entrées en contact. La durée d'action est de plusieurs heures dans le cas où il n'y a pas rinçage de la surface. L'intervalle de temps entre chaque application est défini par le plan d'hygiène établi lors de l'étude HACCP. Occupation des locaux après traitement ne nécessitant pas de délai dans les conditions d'utilisation préconisées.

Le nettoyage du matériel peut être réalisé à l'eau lorsqu'un nettoyage est imposé après contact avec le produit.

Usages professionnels

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné

En cas d'application excessive aérer les locaux 5 minutes avant réutilisation, si nécessaire prévoir un rinçage des surfaces à l'eau ou à l'aide d'un détergent approprié.

Conservé le récipient dans un endroit bien ventilé, à l'écart de source de chaleur.

Conservé hors de la portée des enfants.

Refermer l'opercule après utilisation afin de conserver qualité et odeur pendant le stockage.

**Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.**

#### Extrait conditions de vente :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation **Optimale** Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.

**R.C.S. : 8812B / PAPEETE – N°I.T.S.T.A.T. (TAHITI) : 624 577**